



COMMUNICATION A TOUS LES ELEVEURS

CHATS SANS PANACHURE AUX YEUX BLEUS OU IMPAIRS (autres races que CELESTE)

Fin 2022, le LOOF a consulté ses clubs de race adhérents concernant la possible reconnaissance de la particularité « chats ayant les yeux bleus ou impairs avec panachure blanche minimale non identifiés comme porteurs du gène « Ws » dans les races dont ils ont la gestion.

Suivant leur refus, le Conseil d'administration du 19 janvier 2023 a décidé de renforcer les conditions d'enregistrement des chats concernés.

Ainsi, pour toutes les races (autres que CELESTE) et pour toutes les demandes qui nous arriveront à partir du 1^{er} mai 2023, les chats ayant la particularité précitée seront enregistrés au LOOF de la façon suivante :

- 1/ Enregistrement au registre de filiation (RF).
- 2/ Requalification des chats déjà enregistrés qui présentent la particularité ou issus de chats répertoriés comme tels au RF.
- 3/ Obligation de l'identification génétique par prélèvement vétérinaire et réalisée auprès d'un laboratoire signataire de notre protocole d'accord sur la transmission des données génétiques (https://www.loof.asso.fr/eleveurs/ident_gen.php).
- 4/ Tous les chatons descendant d'un de ces chats seront également enregistrés au RF sous condition de fournir la compatibilité de filiation avec les deux parents déclarés simultanément et dans les mêmes conditions que l'identification génétique de ces parents.
- 5/ Aux demandes de pedigrees devront être obligatoirement jointes des photos des chatons, tête de face et corps de profil, prises sous une lumière naturelle et bien nettes (comme actuellement pour les chats importés).
- 6/ Test surdité (PEA) sur les chatons avec « locket » si la panachure sur la face est de grande taille.

Pour les demandes reçues avant le 1^{er} mai 2023, les chats détectés ainsi que leurs ascendants et descendants sont déjà reclassifiés au RF et des photos et des tests génétiques sur le « Ws » sont déjà demandés.

Une nomenclature et des codes spécifiques ont été établis :

- 06 pour le **locket** ,
- et les yeux bleus ou impairs liés à la **panachure minimale "06"** :
 - 68 pour les yeux **impairs** ou **bleus** + **locket**
 - 69 pour les yeux "**sans bleu**" + **locket**.

Exemple :

- un chat "red blotched tabby **locket yx bleus**" : d 22 **06 68**
- un chat "red blotched tabby **locket yx impairs**" : d 22 **06 68**
- un chat "red blotched tabby **locket yx or**" ou "red blotched tabby **locket yx verts**" = "red blotched tabby **locket yx sans bleu**" : d 22 **06 69**

Il est fortement déconseillé de marier des chats possiblement porteurs du gène « yeux bleus ou impairs avec panachure blanche minimale » avec des chats « point », « mink », « blanc », « & blanc », « chinchilla » ou « silver shaded » car le « locket » pourrait passer inaperçu.

Pour rappel, les chats enregistrés au Registre de Filiation n'ont accès ni au championnat LOOF, ni aux expositions. Au même titre, ils ne sont pas acceptés dans les spéciales d'élevage et ils ne peuvent pas être jugés « conforme » lors de l'examen de conformité.

Il est fortement conseillé d'apporter un suivi médical particulier aux chats qui présentent cette particularité et de nous informer de toutes anomalies constatées et surtout récurrentes (genetic@loof.asso.fr).

Contact : serviceclients@loof.asso.fr

Mars 2023